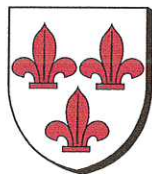


COMMUNE
de
COURTAVON
68480



Elections régionales et départementales *20 / 27 juin 2021*

Chères concitoyennes, chers concitoyens, de nouvelles échéances électorales approchent !

Après une phase de concertation, entre autre avec les Maires, le Gouvernement a décidé de maintenir les élections régionales et départementales au 20 et 27 juin prochain. Il s'agira pour les électeurs de désigner les élus qui siègeront au Conseil Régional et à la Communauté Européenne d'Alsace, deux collectivités qui ont accompagné les communes et les territoires tout au long de cette crise sanitaire que nous venons de vivre et qui les accompagneront encore dans le futur pour construire ensemble nombre de projets et imaginer l'avenir tant dans les domaines de l'économie, de la culture, de la transition écologique, de l'école, de l'aide aux plus faibles et aux plus âgées....

Ces élections revêtiront un caractère particulier après ces périodes de confinement, d'absence de relations sociales.

Osons tout d'abord espérer que la participation nombreuse des électeurs ces jours-là soit un signe supplémentaire de retour vers une « vie plus normale » après d'autres symboles que nous attendons tous : plus de personnes vaccinées, des restaurants ouverts, des lieux de culture accessibles, des possibilités d'imaginer quelques jours de vacances...

Sachons ensuite relever ensemble le défi de l'organisation de ce scrutin, de ce double scrutin qui nécessite des bureaux de vote appropriés et une mobilisation citoyenne pour trouver le nombre d'assesseurs nécessaires.

A cette fin, nous sollicitons des volontaires pour nous épauler dans cette tâche. Une occasion pour les primo accédant au vote de se familiariser aux rouages de la démocratie, et pour les plus rompus à la discipline, de se mettre au service de cette noble cause pendant quelques heures.

Concernant le lieu de déroulement du scrutin il est envisagé de l'organiser dans les lieux les plus adaptés pour fluidifier la circulation des électeurs et envisager de manière appropriée l'organisation des deux scrutins. Chaque commune se positionnera, par exemple, pour la salle des fêtes.

Concernant les membres des différents bureaux et selon les préconisations gouvernementales, ils devront être à jour de vaccination contre la Covid 19, afin de les prémunir de tous risques mais également protéger les électrices et les électeurs, et si le Gouvernement indiquait dans un premier temps, aux Maires, de solliciter prioritairement les personnes déjà vaccinées, il s'est engagé, entre temps et le Premier Ministre en personne l'a confirmé aux parlementaires **à faciliter un accès prioritaire à la vaccination à toute personne acceptant la fonction d'assesseur lors des scrutins des 20 et 27 juin.**

Pour ces dernières, vos élus mettront en œuvre avec les autorités compétentes tous les moyens utiles afin qu'elles soient vaccinées avant les dates retenues pour ces élections.

Aussi et afin d'organiser au mieux et au plus vite la tenue des bureaux de vote et le listing des assesseurs susceptibles de se faire vacciner, nous vous demandons de vous signaler auprès de votre mairie avant le 5 Mai 2021, en précisant là où les journées (20 et/ou 27 Juin 2021) où vous seriez disponibles.

Vous comprendrez également que les personnes vaccinées au titre de cet appel citoyen s'engagent à être présentes pour tenir le poste qui leur sera dévolu.

Votre participation constitue le socle de notre Démocratie. Votre engagement renforcera notre République. Parce qu'en toute Liberté, chacun(e) sera libre de s'exprimer, parce qu'en toute Egalité, l'expression de vos choix sera respectée, parce qu'en toute Fraternité, votre présence rendra ces scrutins possibles, soyez dès à présent remercié(e)s pour votre implication.

Cordialement.

Votre Maire